



Pacs et assurance maladie

Par maylys

Bonjour,

Je suis au chômage (en fin de droits), PACSEE, je pense pouvoir bénéficier pendant un an de l'assurance-maladie. Il me restera après cela six ou sept mois avant la liquidation de ma retraite.

Je souhaite savoir si mon partenaire PACS peut demander à me rattacher à son assurance-maladie dès à présent (ce serait intéressant pour nous car il bénéficie du régime local Alsace-Moselle), ou bien faut-il attendre la fin de l'année de couverture dont je bénéficie pour le faire ?

Merci pour votre aide.

Par Tisuisse1

N'attendez pas la fin de l'année, renseignez-vous tout de suite auprès de la Caisse locale pour avoir vos infos, vous en saurez plus et vous aurez anticipé les formalités à accomplir, donc la durée administrative de traitement de votre dossier.

Une autre solution plus efficace et bien plus rapide : mariez-vous.